

Séance ordinaire du 10 juillet 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dixième jour du mois de juillet deux mille dix-sept à dix-huit heures quarante-neuf, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest (partiellement), Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis et Michel Patry formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Janet Jones, Pierre Lainesse, Robert Maranda et Michel Turner.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2017-07-05

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Avis de motion et présentation de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement modifiant le règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux et présentation du projet de règlement

Document d'aide à la décision GRE-2017-176 »

« Développement économique et promotion

Avenant à l'entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Festival jazz etcetera Lévis

Document d'aide à la décision DEV-2017-101 »

« Développement économique et promotion

Cautionnement de Festival jazz etcetera Lévis et financement afférent

Document d'aide à la décision DEV-2017-135 »

« Développement économique et promotion

Autorisation dans le cadre de l'édition 2017 du Festival jazz etcetera Lévis

Document d'aide à la décision DEV-2017-145 »

« Infrastructures

Engagement de la Ville à respecter le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale et approbation de la programmation partielle révisée en date de juillet 2017 des travaux présentée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018

Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-083 »

« Direction du greffe

Modification de la résolution CV-2017-02-87 « Aide financière à Fondation Collège de Lévis »

Document d'aide à la décision GRE-2017-177 »

« Gestion du capital humain

Nomination d'une directrice du greffe et greffière à la Direction du greffe

Document d'aide à la décision GCH-2017-050 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-06

Signature du livre d'or afin de souligner le projet du musée *Le régiment de la Chaudière*

Le maire invite les représentantes et représentants du projet du musée *Le régiment de la Chaudière*, à signer le livre d'or de la Ville, pour souligner son dévouement envers la population lévisienne, source fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CV-2017-07-07

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document relatif à l'achat de souffleuses à neige par soumission.

CV-2017-07-08

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 3 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-09

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du

conseil de la Ville Janet Jones est déposé.

CV-2017-07-10

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 26 et 27 juin 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 26 et 27 juin 2017 est déposé.

CV-2017-07-11

Félicitations aux membres du personnel de la Ville et aux fournisseurs impliqués dans le cadre de l'ouverture officielle du Quai Paquet

ATTENDU que les 23 et 24 juin 2017 a eu lieu l'ouverture officielle du Quai Paquet et le lancement de sa programmation estivale devant une assistance d'environ 8 000 personnes;

ATTENDU que le spectacle d'ouverture, une production son, lumière et laser réalisée par l'entreprise 20K, mettait en valeur la Fontaine du Quai Paquet, la plus puissante du genre au Canada;

ATTENDU que le site offrait une ambiance unique et un cadre enchanteur de grande qualité aux spectatrices et spectateurs réunis aux premières loges;

ATTENDU que les membres du personnel de la Ville, ainsi que tous les partenaires et fournisseurs en lien avec le projet ont fait un extraordinaire travail lors de l'ouverture officielle du Quai Paquet et ont offert une collaboration inestimable;

ATTENDU que le Quai Paquet est un lieu de rassemblement identitaire pour les lévisiennes et les lévisiens ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De féliciter les membres du personnel de la Ville, les partenaires et les fournisseurs impliqués dans le cadre de l'ouverture officielle du Quai Paquet, le 23 juin 2017, pour l'excellence de leur travail et pour leur professionnalisme, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

De transmettre une copie de la présente résolution aux membres du personnel de la Ville, ainsi qu'au producteur du spectacle d'ouverture, l'entreprise 20 K, et aux fournisseurs impliqués dans le dossier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-12

Félicitations aux membres du comité de travail sur le transport en commun

ATTENDU que la Ville a déposé le 21 juin 2017, au ministre québécois des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le rapport du Comité favorisant l'amélioration du transport sur le territoire de la ville de Lévis, intitulé *Une mobilité durable, efficace et sur mesure pour Lévis*;

ATTENDU qu'en respect de la stratégie d'urbanisation et de mobilité inscrite en 2016 à son Schéma d'aménagement et de développement, la Ville propose un projet structurant de transport en commun taillé sur mesure pour la population, et ce, dans le respect de la capacité de payer des contribuables ;

ATTENDU que les grandes lignes du projet sont déclinées en deux volets:

- l'ajout de voies réservées aux points de congestion (Boulevard Guillaume-Couture et route des Rivières);
- des mesures complémentaires, notamment des feux prioritaires et la synchronisation des feux, l'électrification des autobus, la géolocalisation des autobus, l'optimisation des stations et la bonification du réseau de la Société de transport de Lévis ;

ATTENDU que le rapport du comité de travail favorisant l'amélioration du transport sur le territoire de la ville de Lévis présente des propositions concrètes et bien adaptées à la réalité lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De féliciter les membres du comité de travail sur le transport en commun pour l'excellence de leur travail, ainsi que pour la qualité du rapport produit, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-13

Félicitations au Régiment de la Chaudière

ATTENDU qu'en 2017 le *Musée Le Régiment de la Chaudière* a fait peau neuve avec la réalisation de son exposition permanente dédiée aux citoyennes et citoyens soldats et à l'histoire militaire de Lévis, ainsi qu'au renouvellement de son exposition régimentaire, qui met en valeur les souvenirs de campagne de Normandie et les histoires de ses unités ancestrales ;

ATTENDU que le *Musée Le Régiment de la Chaudière* a officiellement inauguré ses nouvelles installations le 12 juin 2017 avec sa nouvelle exposition *Citoyen Soldat*;

ATTENDU que le *Musée Le Régiment de la Chaudière* est une réalisation militaire qui se distingue des autres;

ATTENDU que les intervenantes et intervenants du Régiment de la Chaudière ont contribué avec rigueur et ténacité au projet de musée et à son rayonnement auprès de la population d'ici et d'ailleurs ;

ATTENDU que la nouvelle exposition permanente est le fruit d'un travail de très longue haleine mené avec passion et dévouement par les responsables du musée;

ATTENDU que par ses actions de bravoure dans les moments les plus marquants de l'histoire militaire canadienne, le Régiment de la Chaudière a été et est encore aujourd'hui une source d'inspiration pour la population lévisienne;

ATTENDU que ces nouveaux aménagements feront du *Musée Le Régiment de la Chaudière* un véritable lieu de commémoration de l'histoire militaire du régiment dans un lieu hautement significatif et rassembleur pour tous les lévisiens et lévisiennes;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De féliciter le Régiment de la Chaudière pour la réalisation du projet du *Musée Régiment de la Chaudière*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

De transmettre une copie de la présente résolution à Messieurs Éric D. Marmen, directeur du Musée Le Régiment de la Chaudière, Robert Vaillancourt, directeur adjoint, et Jean Belzil, conservateur du *Musée Le Régiment de la Chaudière*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-14

Abrogation de la résolution CV-2017-06-16 « Félicitations à la Société d'histoire Alphonse-Desjardins »

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'abroger la résolution CV-2017-06-16 « Félicitations à la Société d'histoire Alphonse-Desjardins ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-15

Félicitations à la Société d'histoire Alphonse-Desjardins

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De féliciter la Société d'histoire Alphonse-Desjardins qui a reçu une mention spéciale dans le cadre du prix *Robert-Garon* octroyé par l'Association des archivistes du Québec, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-16

Modification de la résolution CV-2017-06-28 « Entente à intervenir avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'attribution d'une subvention pour le projet de construction du complexe aquatique multifonctionnel dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase II) »

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier la résolution CV-2017-06-28 « Entente à intervenir avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'attribution d'une subvention pour le projet de construction du complexe aquatique multifonctionnel dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase II) » :

- par le remplacement, à l'alinéa, des mots « De conclure » par les mots « D'autoriser la greffière à conclure »;
- par la suppression, à l'alinéa, des mots « le maire et ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-17

Reconduction d'un poste de cadre supérieur à la Direction des affaires juridiques

[Document d'aide à la décision GCH-2017-051](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'affichage du poste de cadre supérieur de directeur ou directrice des Affaires juridiques, ainsi qu'à procéder au comblement de tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-18

Dépôt du rapport annuel 2016 du vérificateur général

Le rapport annuel du vérificateur général prévu à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* constatant les résultats de sa vérification, est déposé.

CV-2017-07-19

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 juin 2017

[Document d'aide à la décision GRE-2017-175](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 mai 2017, est déposé, à titre d'information.

CV-2017-07-20

Demandes de subventions dans le cadre du programme Climatsol-Plus

[Document d'aide à la décision ENV-2017-025-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser les conseillères en environnement de la Direction de l'environnement et, en leur absence, le chef du Service de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement, à présenter des demandes de subventions dans le cadre du programme Climatsol-Plus, pour les volets 1 ou 2, pour les sites contaminés appartenant à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-21

Affectation du fruit de la vente des véhicules et d'équipements pour des dépenses d'immobilisations

[Document d'aide à la décision INF-EM-2017-006](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'affecter le fruit de la vente des véhicules et d'équipements pour des dépenses d'immobilisations, en remplacement de véhicules ou d'équipements, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-22

Financement de la dépense relative à l'accès universel de la bibliothèque Pintellect (secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2017-008](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer la dépense relative à l'accès universel de la bibliothèque Pintellect (secteur Pintendre) au montant maximal de 18 900 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de l'ex-Ville de Pintendre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-23

Récupération des sommes reçues de l'assureur et crédits additionnels

[Document d'aide à la décision INF-EM-2017-007](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder une demande de crédit additionnel équivalent au montant reçu de l'assureur au poste 03-201-52-010 et d'affecter un montant de 19 924 \$, provenant de la réserve financière pour assumer les franchises d'assurance et rétentions prévues aux contrats d'assurance, et ce, pour la dépense relative au remplacement d'un véhicule (unité 12-044) de la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-24

Ententes intermunicipales de répartition des appels d'urgence 911, de répartition des appels de nature police et de répartition des appels de nature incendie à intervenir avec la Ville de Mercier

[Document d'aide à la décision POL-2017-006-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De demander, conformément à l'article 70 de la *Loi sur la police*, l'approbation requise du ministre de la Sécurité publique afin de conclure les ententes intermunicipales de répartition des appels d'urgence 911, de répartition des appels de nature police et de répartition des appels de nature incendie à intervenir avec la Ville de Mercier, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision POL-2017-006-R-1.

Sous réserve de l'approbation nécessaire à cette fin en vertu de la *Loi sur la police*, de conclure ces ententes intermunicipales à intervenir avec la Ville de Mercier, telles qu'elles sont annexées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-25

Modification de la résolution CV-2017-03-31 « Financement de la dépense relative au programme d'interventions dans les parcs 2017 » et de la résolution CV-2017-01-30 « Financement de la dépense relative aux travaux de construction d'un pavillon d'accueil, de sentiers, d'une passerelle et de signalisation dans le parc régional de la Pointe-De la Martinière et décret de travaux »

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-020](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De modifier la résolution CV-2017-03-31 « Financement de la dépense relative au programme d'interventions dans les parcs 2017 » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« De diminuer le financement prévu à cette fiche de prise de décision de 176 400 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels. ».

De modifier la résolution CV-2017-01-30 « Financement de la dépense relative aux travaux de construction d'un pavillon d'accueil, de sentiers, d'une passerelle et de signalisation dans le parc régional de la Pointe-De la Martinière et décret de travaux » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« De diminuer le financement prévu à cette fiche de prise de décision de 100 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-26

Financement de la dépense relative à la commémoration du 100^e anniversaire du Pont de Québec

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-016-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De financer la dépense relative à la commémoration *du 100^e anniversaire* du Pont de Québec au montant maximal indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-016-R-2, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-27

Affectation d'une somme provenant de la réserve pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision FIN-2017-026](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter au budget de fonctionnement un montant de 500 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à procéder, sur approbation préalable du directeur général, aux virements de fonds requis aux bénéfices des postes budgétaires de dépenses des directions concernées, afin de couvrir les dépenses relatives au traitement de réclamations en matière de responsabilité civile extracontractuelle ou pour toute autre dépense afférente à des litiges de toute nature impliquant la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-28

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2017-16-64 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

[Document d'aide à la décision URBA-2017-189](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2017-16-64 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'adopté en vertu de la résolution CV-2017-00-98.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-29

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 847 042 et autres du cadastre du Québec (rue Fontainebleau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et abrogation de la résolution CV-2017-04-84 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 847 042 et autres du cadastre du Québec (rue Fontainebleau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) »

[Document d'aide à la décision URBA-2017-206](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller René Fortin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 847 042, 2 846 914 et 3 283 307 du cadastre du Québec, d'une superficie de 8 700 mètres carrés.

D'abroger la résolution CV-2017-04-84 « Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 847 042 et autres du cadastre du Québec (rue Fontainebleau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-30

Abandon du processus pour le Règlement RV-2017-16-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0263 à même une partie de la zone C0258, rue du Houppier, secteur Saint-Nicolas) et abrogation de la résolution CV-2017-06-70 « Adoption du Règlement RV-2017-16-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0263 à même une partie de la zone C0258, rue du Houppier, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision URBA-2017-207](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'abandonner le processus pour le Règlement RV-2017-16-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et d'en informer la Commission municipale du Québec.

D'abroger, en conséquence, la résolution CV-2017-06-70 « Adoption du Règlement RV-2017-16-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0263 à même une partie de la zone C0258, rue du Houppier, secteur Saint-Nicolas) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-31

Financement de la dépense relative à la régularisation du titre de propriété du lot 4 271 389 et d'une partie du lot 5 915 770 du cadastre du Québec (route Lagueux, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2017-110](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer la dépense relative à la régularisation du titre de propriété du lot 4 271 389 et d'une partie du lot 5 915 770 du cadastre du Québec (route Lagueux, secteur Saint-Nicolas) au montant maximal de 98 700 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière

économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-32

Addenda au contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la ville, transaction et quittance à intervenir avec Contrôle d'animaux domestiques inc.

[Document d'aide à la décision APP-2017-143-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure l'addenda au contrat à intervenir avec Contrôle d'animaux domestiques inc., transaction et quittance, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2017-143-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-33

Attribution du contrat pour la location ou l'achat de deux niveleuses articulées six roues motrices avec aile de bordage

[Document d'aide à la décision APP-2017-146](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la location ou l'achat de niveleuses articulées six roues motrices avec ailes de bordage (appel d'offres 2017-50-61), à Nortrax Québec inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 401 157,60 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-34

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone A1800, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2017-015](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre dans un immeuble existant, possédant

des droits acquis pour un usage industriel, des usages commerciaux.

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Le projet de règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement vise à permettre, dans la zone A1800, de nouvelles classes d'usages.

Il s'agit de permettre dans un immeuble existant, possédant des droits acquis pour un usage industriel, des usages commerciaux.

Après analyse du milieu, les classes d'usages pouvant être autorisées et implantées dans la zone A1800 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement sont les suivantes :

- ✓ C112 Services d'affaires ou techniques, etc. ;
- ✓ C114 Entreposage intérieur ;
- ✓ C205 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) (sauf véhicules lourds) ;
- ✓ C304 Outillage, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers.

La modification proposée est conforme au Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard d'un usage de faible envergure lié à un usage existant.

En regard des dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, cette zone est agricole. Une demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole sera nécessaire, car il s'agit d'une nouvelle utilisation principale d'un usage possédant des droits acquis au sens de cette loi.

CV-2017-07-35

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (remplacer la zone commerciale C2543 par la zone d'habitation H2543 et y autoriser l'usage H10, habitation multifamiliale isolée (13 à 40 logements), secteur Lévis) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2017-164](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de remplacer la zone commerciale C2543 par la zone d'habitation H2543, d'y autoriser l'usage H10, habitation multifamiliale isolée (13 à 40 logements), ainsi que d'y prévoir des normes applicables à cet usage et une densité résidentielle nette minimale.

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Le projet de règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement vise à remplacer la zone C2543 par la zone H2543.

Les principales modifications sont les suivantes :

- la dominance Commerciale est remplacée par une dominance Habitation;
- l'usage H10, habitation multifamiliale isolée (13 à 40 logements) est autorisé;
- les usages du groupe (C1) commerce au détail et service ainsi que les usages du groupe (P1) service communautaire sont retirés;
- en plus des normes d'implantation usuelles pour cet usage, une distance minimale de 10 mètres est exigée par rapport à la limite de la zone H2540;
- un pourcentage minimal de 55 % des cases de stationnement requises par la réglementation doivent être en souterrain ou sous forme étagée;
- une densité résidentielle nette minimale de 70 logements par hectares est requise.

CV-2017-07-36

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-43 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2016-15-98 relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants (modification à la délimitation des secteurs assujettis) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2017-164](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-43 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2016-15-98 relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants.

Ce règlement a pour objet d'exclure la zone commerciale C2543 des secteurs assujettis.

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-43 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2016-15-98 relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs des pôles structurants comme suit :

Le projet de règlement RV-2017-17-43 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2016-15-98 relatif aux nouveaux bâtiments principaux dans certains secteurs de pôles structurants vise, par une modification à la délimitation des secteurs assujettis, à exclure la zone C2543 de l'application de ce règlement.

L'exclusion de la zone C2543 a pour effet de ne plus prohiber le stationnement en cours avant et de ne plus exiger un pourcentage minimal de

70 % des cases de stationnement requises par la réglementation en souterrain ou étagé.

CV-2017-07-37

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone A1800, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-015](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-38

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (remplacer la zone commerciale C2543 par la zone d'habitation H2543 et y autoriser l'usage H10, habitation multifamiliale isolée (13 à 40 logements), secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-164](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-164.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest quitte son siège.

CV-2017-07-39

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la hauteur, du nombre de logements et des marges de recul dans la zone M1307, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-153](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-04-46.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-40

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de dispositions afin de régulariser la situation des bâtiments, constructions, enseignes, aménagements de terrains, etc., dans le cas d'une acquisition à des fins d'utilité publique)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-168](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-32.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-41

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones H1303, M1309, H1310, H1317 et H2016, rue Gravel, secteurs Saint-Romuald et Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-190](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-37.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-42

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C205 dans la zone I0442, à l'est de la rue J.-B.-Renaud sur le chemin Industriel)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-200](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution

CV-2017-05-38.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-43

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (résidence des Pionniers, création de la zone H0117, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-180](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-06-05.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-44

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones M1064, M1065 et M1066, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-202](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-33.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-45

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-19 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification des marges de recul latérales et arrière pour un usage H1, habitation unifamiliale isolée, dans la zone H1983, rues de la Pêche et du Vieux-Chemin, à proximité de l'intersection avec l'avenue Saint-Augustin, secteur Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-210](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-19 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution

CV-2017-06-04.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest reprend son siège.

CV-2017-07-46

Adoption du Règlement RV-2017-17-27 modifiant le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subventions pour l'acquisition de couches réutilisables

[Documents d'aide à la décision ENV-MR-2017-002](#) et [ENV-MR-2017-005](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-27 modifiant le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subventions pour l'acquisition de couches réutilisables a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter de 5 000 \$ le montant du programme de subventions pour le doter d'une enveloppe budgétaire totale de 10 000 \$ pour l'acquisition de couches réutilisables en 2017 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2017-17-27 modifiant le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subventions pour l'acquisition de couches réutilisables.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-47

Adoption du Règlement RV-2017-17-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (réduction de la distance de dégagement de la rive)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-055](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire à 2,5 mètres la distance minimale de 7,5 mètres exigée entre un bâtiment principal et une rive et de prévoir que cette norme ne s'applique pas dans le cas où le terrain est contigu à une voie de circulation située en partie ou en totalité dans la rive ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2017-17-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-31.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-48

Adoption du Règlement RV-2017-17-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages commerciaux et de services dans la zone publique P2158, secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-178](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone P2158, les usages de la classe C100, produits alimentaires, les usages de la classe C101, restauration, ainsi que les usages de la classe C108, articles de sport, de jouets et animaux de maison ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2017-17-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-71.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-49

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-44 modifiant le règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2017-176](#)

Le membre du conseil de la Ville René Fortin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-44 modifiant le règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Ce règlement a pour objet de permettre la consommation de boissons alcoolisées à partir d'un contenant d'aluminium dans un endroit public, lorsque la consommation de boissons alcoolisées y est permise.

La greffière présente le projet de règlement RV-2017-17-44 modifiant le règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux comme suit :

Le Projet de règlement permet, dans le cadre d'évènements autorisés par la Ville au site du Quai Paquet, la consommation de boissons alcoolisées à partir d'une cannette d'aluminium, et ce, comme c'est le cas actuellement sur le site de l'évènement *Festivent Ville de Lévis*.

CV-2017-07-50

Avenant à l'entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Festival jazz etcetera Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2017-101](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'avenant à l'entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Festival jazz etcetera Lévis le, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-101, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-51

Cautionnement de Festival jazz etcetera Lévis et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2017-135](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De cautionner la marge de crédit ouverte auprès de Desjardins par Festival jazz etcetera Lévis, au montant maximal de 12 500 \$, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De financer cette dépense au montant maximal de 12 500 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, advenant le non-paiement par l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-52

Autorisation dans le cadre de l'édition 2017 du Festival jazz etcetera Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2017-145](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les spectacles musicaux jusqu'à minuit les soirs de l'édition 2017 du *Festival jazz etcetera Lévis*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-53

Engagement de la Ville à respecter le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale et approbation de la programmation partielle révisée en date de juillet 2017 des travaux présentée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-083](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De s'engager à respecter les modalités du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale qui s'appliquent à la Ville.

De s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-083 et de tous les autres documents exigés par ce ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale, qui a été confirmée dans une lettre de ce ministère.

De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

De s'engager à informer ce ministère de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux, annexée à cette fiche de prise de décision, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

D'autoriser le Service du génie de la Direction des infrastructures à présenter officiellement la programmation partielle révisée en date de juillet 2017 au

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-54

Modification de la résolution CV-2017-02-87 « Aide financière à Fondation Collège de Lévis

[Document d'aide à la décision GRE-2017-177](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2017-02-87 « Aide financière à Fondation Collège de Lévis » par le remplacement, à l'alinéa, du montant de « 10 000 \$ » par le montant de « 13 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-55

Nomination d'une directrice du greffe et greffière à la Direction du greffe

[Document d'aide à la décision GCH-2017-050](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé à l'unanimité

D'autoriser la nomination de Me Marlyne Turgeon à titre de directrice du greffe et greffière à la Direction du greffe, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et le représentant désigné à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-56

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2017-07-57

Félicitations aux Galeries Chagnon

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé à l'unanimité

De féliciter les Galeries Chagnon pour leur collaboration exceptionnelle pour la zone de stationnement disponible pour le service de la Navette Paquet, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-58

Félicitations à Village en arts

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Village en arts pour son 20^e anniversaire et pour le succès et l'excellence de leur événement organisé les 7, 8 et 9 juillet 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-07-59

Période de questions

Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2017-07-60

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 34, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
